



**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale****Vingt et unième session**
Vienne, 23-27 avril 2012**Projet de rapport***Rapporteur:* Martin **Krämer** (Autriche)**Additif****Questions administratives, budgétaires et de gestion
stratégique**

1. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 23 avril 2012, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 3 de l'ordre du jour, qui était libellé comme suit:

“Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:

a) Travaux du groupe de travail chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

b) Directives sur les questions politiques et budgétaires à l'intention du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.”

2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Rapport du Secrétariat sur l'application des résolutions et décisions relatives à la prévention du crime et à la justice pénale adoptées au cours de la période 2008-2011 et appelant des mesures de l'UNODC (E/CN.15/2012/2);

b) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'UNODC (E/CN.7/2012/3-E/CN.15/2012/3);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (E/CN.15/2012/4);



d) Note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 (E/CN.7/2012/6-E/CN.15/2012/6);

e) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'UNODC (E/CN.7/2012/12-E/CN.15/2012/12);

f) Note du Secrétaire général sur la nomination de membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (E/CN.15/2012/23);

g) Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015: deuxième volet du plan-programme biennal pour le programme 13, Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale (A/67/6 (Prog. 13)).

3. À la 2^e séance, le 23 avril 2012, le Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques de l'UNODC a fait une déclaration liminaire. Le représentant de l'Espagne, intervenant en qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'UNODC, a également fait une déclaration liminaire.

4. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Thaïlande, de Cuba, du Canada et des États-Unis d'Amérique. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de la Norvège et de la République de Corée.

A. Délibérations

5. Plusieurs délégations se sont félicitées des travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'UNODC et ont exprimé leurs remerciements aux Coprésidents pour leur travail. La Commission a pris note de l'élection, à la réunion intersessions qu'elle avait tenue le 20 mars 2012, de Maria Oyeyinka Laose (Nigéria) pour succéder à Taous Faroukhi (Algérie) à la coprésidence du groupe. Il a été considéré que le groupe de travail était un mécanisme utile pour le dialogue informel et l'échange d'informations, et qu'il favorisait la transparence et la responsabilité. Il a également été souligné qu'il importait que les organismes intergouvernementaux délibérants donnent des orientations sur les questions de gestion administrative, financière et stratégique.

6. Plusieurs intervenants ont remercié l'UNODC de ce qu'il avait fait pour la mise en place et le développement de ses programmes régionaux et thématiques. Les délégations se sont également félicitées des progrès accomplis par son Groupe de l'évaluation indépendante vers l'instauration d'une culture de l'évaluation au sein de l'Office. L'importance d'une approche de gestion axée sur les résultats et d'activités d'évaluation, de suivi et de communication d'informations satisfaisantes a été soulignée, ces éléments constituant de bons moyens de gagner en transparence et de renforcer la confiance des donateurs, en vue d'accroître les soutiens financiers.

7. On a également insisté sur l'importance de la coopération interinstitutions et de l'Unité d'action des Nations Unies. Plusieurs intervenants se sont félicités de

l'attention croissante portée par l'UNODC à la protection et à la promotion des droits de l'homme, ainsi que de son engagement à intégrer les questions relatives à ces droits et le souci de l'égalité des sexes dans ses activités de programme.

8. Quelques délégations ont mentionné la stratégie de l'UNODC pour la période 2012-2015 et une délégation s'est exprimée au sujet du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015, faisant observer que l'Office devrait rester concentrée sur ses atouts majeurs, tels qu'ils étaient énoncés dans ce projet de cadre stratégique, et insistant sur le fait qu'une attention plus grande devrait être accordée à la question de la prévention du crime. Plusieurs délégations ont reconnu qu'il importait d'établir des priorités dans les travaux de l'UNODC et insisté, à cet égard, sur le rôle joué par la Commission dans la définition des priorités.

9. Quelques délégations ont fait observer que l'UNODC était victime de son propre succès et se sont inquiétées de sa situation financière, compte tenu en particulier du caractère imprévisible des contributions et du faible pourcentage que représentaient les ressources à des fins générales au sein de son budget global. Les intervenants ont souligné la nécessité pour l'Office de disposer de ressources suffisantes, prévisibles et durables, et ont appelé de leurs vœux la formulation d'une stratégie de mobilisation de fonds. Plusieurs améliorations envisageables ont été suggérées, notamment une augmentation des ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU, le versement de fonds à des fins génériques par les donateurs, le renforcement des partenariats avec le secteur privé et du soutien reçu de ce dernier, et un engagement de la part de l'UNODC de n'accepter les contributions supplémentaires qu'accompagnées d'un montant destiné à couvrir les dépenses d'appui aux programmes calculé par application du taux standard de 13 %.

B. Mesures prises par la Commission

10. À sa 2^e séance, le 23 avril, la Commission a approuvé pour adoption par le Conseil économique et social un projet de décision sur les nominations au Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. (Pour le texte, voir chap. I, sect. C, projet de décision [...].)

11. À la même séance, la Commission a décidé de transmettre le rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice pour 2011 (voir E/CN.15/2012/4) au Conseil économique et social, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 3 de l'article IV des statuts de l'Institut, annexés à la résolution 1989/56 du Conseil.